

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Coralie Latine Danse

Saison 2026/2027

1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les modalités d'inscription, de paiement et d'annulation applicables à toute personne s'inscrivant aux cours de danse dispensés par l'association Coralie Latine Danse. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, ainsi que du règlement intérieur de l'école par l'adhérent.

2 – Inscription et cours d'essai

Un premier cours d'essai est offert. Les cotisations doivent être réglées en totalité dès la réalisation de ce premier cours d'essai.

L'inscription aux cours est subordonnée à la remise préalable, par chaque adhérent, du questionnaire de santé et si nécessaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse. Toute inscription est personnelle et nominative. Elle devient définitive après :

- transmission des documents demandés ;
 - acceptation des présentes CGV et du règlement intérieur ;
 - paiement des sommes dues selon les modalités proposées par l'association.
- Pour les adhérents mineurs, l'inscription est effectuée par leur représentant légal.

L'association se réserve la possibilité de refuser une inscription lorsque le cours concerné est complet ou lorsque les conditions d'inscription ne sont pas remplies.

3 – Tarifs et cotisations

Les tarifs des cours sont fixés pour chaque saison par l'association et communiqués aux adhérents au moment des inscriptions. Le montant comprend : la cotisation annuelle à l'association et le coût des cours.

Les tarifs des stages seront communiqués le cas échéant par l'association.

4 – Modalités de paiement

Les inscriptions et cotisations sont effectives et définitives à compter du règlement des cours.

Le règlement peut être effectué selon les moyens proposés par l'association :

- chèque
- virement bancaire
- espèces

Le paiement peut être réalisé en totalité au cours du mois de septembre 2026, ou en plusieurs fois, dans la limite de 3 échéances maximum, le solde devant être réglé au plus tard au cours du mois de décembre 2026.

L'intégralité du montant correspondant à l'inscription reste due selon les modalités convenues lors de l'inscription. Tout échéancier différent de celui prévu ci-dessus devra faire l'objet d'un accord écrit préalable.

Tout paiement rejeté ou impayé devra être régularisé dans les meilleurs délais.

5 – Droit de rétractation

Conformément au Code de la consommation, tout élève inscrit à distance ou hors les murs de l'école dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription.

6 – Annulation, remboursement et cas de force majeure

Les cotisations ne sont ni échangeables ni remboursables, sauf cas de force majeure dûment justifié (certificat médical, déménagement), donnant lieu à un avoir ou à un remboursement au prorata des cours restant à suivre.

La simple absence de l'adhérent ou un changement d'avis ne constitue pas, à lui seul, un motif automatique de remboursement.

7 – Annulation ou report des cours par l'association

L'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages ou les cours en cas d'effectif insuffisant en raison notamment :

- de l'indisponibilité du professeur ;
- de l'indisponibilité de la salle ;
- de conditions de sécurité insuffisantes ;
- d'un événement exceptionnel ou d'un cas de force majeure.

Dans la mesure du possible, l'association informera les adhérents dans les meilleurs délais et proposera une solution dont un rattrapage des cours manqués au cours de la saison et jusqu'à la fin de l'année sportive.

A noter que notre professeur étant absente durant la tournée de Danse avec les Stars, les cours seront rattrapés.

8 – Fermeture exceptionnelle et force majeure

L'association ne pourra être tenue responsable d'une impossibilité d'assurer les cours résultant d'un événement extérieur, imprévisible et indépendant de sa volonté.

Lorsque les circonstances le permettront, l'association proposera une solution alternative : report, remplacement du cours, changement de salle ou toute autre mesure adaptée.

9 – Réclamations et litiges

Pour toute question ou réclamation relative à son inscription, l'élève ou son représentant légal est invité à se rapprocher de la direction.

10 – Modification des CGV

L'association peut modifier les présentes CGV lorsque cela est nécessaire pour tenir compte de l'évolution de ses activités ou de la réglementation applicable.

Les nouvelles conditions seront communiquées aux adhérents avant leur entrée en vigueur.

11 – Acceptation des CGV

Toute inscription à l'association Coralie Latine Danse implique la reconnaissance par l'adhérent ou son représentant légal d'avoir pris connaissance des présentes CGV et de les accepter.

Fait à Aix-en-Provence, le 01 septembre 2026

La direction